

# I M P O R T A N T

COMMUNICATION MUNICIPALE No 468/2004

<b>Séance du Conseil communal du 4 octobre 2004</b>
---

Compte tenu du projet de réforme des péréquations intercommunales prévue par l'Etat de Vaud qui devrait avoir des conséquences non négligeables sur les finances communales, et dont les éléments chiffrés ne seront pas connus avant fin septembre 2004, il est apparu judicieux à la Municipalité de ne pas présenter le projet d'arrêté d'imposition 2005 à la séance du 4 octobre, comme prévu précédemment.

En effet, ce délai supplémentaire devrait permettre à la Municipalité d'élaborer un projet qui tienne compte des dernières informations provenant de l'Etat.

D'entente avec le Président du Conseil communal, il a été décidé d'inscrire cet objet à l'ordre du jour de la

## **séance du 8 novembre 2004**

Par conséquent, nous vous prions de prendre note que  
la séance fixée au 4 octobre 2004 est annulée.

Le 26 juillet 2004